

## SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 3 FÉVRIER 2025

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, **Mme SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

**A approuvé** le procès-verbal du Comité d'administration du 16 décembre 2024.

**A pris acte** du Rapport METHAVALO 92 pour l'exercice 2023.

**Délibération n° 25-01** – Budget primitif 2025, fongibilité des crédits. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-02** - Autorisations de programme, crédits de paiement. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-03** - Approbation de la convention d'exploitation / rénovation énergétique des bâtiments. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-04** - Approbation de la convention d'AMO. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-05** - Adhésion de la commune de Villejust au titre de la compétence d'autorité organisatrice de service public de distribution de gaz. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-06** - Approbation du principe de recours au contrat de concession sous forme de délégation de service public – Futur réseau de chauffage urbain de Chaville, Sèvres, Ville d'Avray et Viroflay. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-07** - Convention de rétrocession de canalisations de gaz hors service à Argenteuil. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-08** – Coopération décentralisée (programme au Maroc). *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-09** –. Coopération décentralisée (programme au Bénin). *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 25-10** – Actualisation du Plan d'aide. *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 17h.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif  
le 10 février 2025

Le Président du Syndicat  
**JEAN-JACQUES GUILLET**



Maire de Chaville

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-01****OBJET :**

Budget primitif  
de l'exercice 2025  
Fongibilité des crédits

---

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLEVALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny),

RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLSKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves

- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

## LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 23-37 du 16 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2024,

Vu la délibération n° 23-39 du 16 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

Vu la délibération n° 24-54 du 16 décembre 2024 relative aux orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 donne la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette faculté a été reprise dans le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1er : Adopte par chapitre le Budget principal 2025, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

- fonctionnement : 38 006 190 €
- investissement : 45 061 067 €.

Article 2 : Approuve le tableau des effectifs 2025 présenté en annexe du budget.

Article 3 : Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) et à signer tous documents y afférents.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-02****OBJET :**

Autorisations de Programme  
Crédits de Paiement

---

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLEVALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER

(Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevan), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLSKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves

- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 23-37 du 16 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération n° 23-39 du 16 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du Sigeif,

Vu la délibération n° 24-54 du 16 décembre 2024 relative aux orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Considérant les modalités de gestion pluriannuelle, sous la forme des autorisations de programmes et crédits de paiement, prévues au règlement budgétaire et financier, notamment les dispositions relatives à l'investissement,

Considérant la gestion plus adaptée en autorisation de programme et crédits de paiement des opérations plan d'aides et appel à manifestation d'intérêt pour des projets de rénovation énergétique,

Considérant que les autorisations de programme et les crédits de paiement sur la participation du Sigeif à un fonds d'investissement pour la transition énergétique prévue dans le contrat de concession avec GRDF et sur le projet de Biométhanisation de Gennevilliers porté avec le Syctom doivent être actualisés,

À l'unanimité,

### D É L I B È R E :

Article 1 : Autorise l'ouverture des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) pour l'opération d'investissement plan d'aide et AMI conformément au tableau ci-dessous.

Libellé opérations	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Plan d'aide et AMI	6 400 000	3 000 000	2 400 000	1 000 000	

Article 2 : Actualise le montant des CP pour les opérations unité de biométhanisation de Gennevilliers et fonds d'investissement pour la transition énergétique conformément au tableau ci-dessous.

Libellé opérations	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Unité de Biométhanisation de Gennevilliers	3 000 000	150 000	450 000	900 000	1 200 000	300 000
Fonds d'Investissement pour la transition énergétique	5 000 000	684 967	1 200 000	1 000 000	1 000 000	1 115 033

Les montants proposés en crédit de paiement 2025 sont inscrits au Budget primitif.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-03****OBJET :**

Approbation des conventions  
d'exploitation / rénovation énergétique  
des bâtiments

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLEVALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny),

RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLSKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves

- 3 -

- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

LE COMITÉ,

Vu les articles L. 2113-2 à L. 2113-5 du code de la commande publique,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif, et notamment son article 5,

Vu le budget du Sigeif,

Considérant les objectifs nationaux fixés en matière de performance énergétique,

Considérant l'intérêt économique, technique et administratif de centraliser les achats pour atteindre ces objectifs,

À l'unanimité,

- 4 -

D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : Approuve les projets des conventions d'exploitation / rénovation énergétique des bâtiments

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions et signer leurs avenants ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-04****OBJET :**

Approbation des conventions  
d'assistance à maîtrise d'ouvrage

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLEVALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny),

RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLESKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte

- 3 -

- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURVIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

LE COMITÉ,

Vu la loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017,

Vu l'article L. 2224-34, du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif, et notamment son article 2.07,

Vu le budget du Sigeif,

Considérant les objectifs nationaux fixés en matière de performance énergétique,

Considérant l'intérêt de proposer aux collectivités un service « clé en main » pour atteindre ces objectifs,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : Approuve les projets de convention d'AMO ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions et signer leurs avenants ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025DÉLIBÉRATION N° 25-05OBJET :

Adhésion de la commune de  
Villejust (91)  
au titre de la compétence d'autorité  
organisatrice du service public de  
distribution de gaz

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLE-

VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLSKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte

- 3 -

- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURVIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et L. 5211-18,

Vu le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Gaz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif), autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif,

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période de trente ans,

Vu le courrier du Maire de Villejust (91) en date du 15 janvier 2025 informant le Sigeif que le transfert au Syndicat de la compétence de distribution publique de gaz de cette commune sera proposé à son prochain conseil municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au Sigeif au titre de cette compétence,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : - Un avis favorable est donné à la demande d'adhésion au Sigeif de la commune de Villejust (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz sous réserve de la réception de la délibération de son Conseil municipal.

Article 2 : - Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée à chacune des collectivités adhérentes qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Article 3 : - Le Président est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025DÉLIBÉRATION N° 25-06OBJET :

Approbation du principe de recours au  
contrat de concession sous forme de  
délégation de service public et de ses  
caractéristiques

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon),

Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemonble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « distribution publique de chaleur et de froid » ont pris part au vote.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLSKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy

- 3 -

- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

## LE COMITÉ,

Vu l'article 100-4 du code de l'énergie,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu les articles L.1411-1 et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public,

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le budget du Sigeif,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 30 janvier 2025,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux rendu le 17 janvier 2025,

Vu le rapport présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux modes de gestion et présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire,

Considérant que les communes de Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay ont transféré leurs compétences en matière de distribution de chaleur et de froid au Sigeif,

- 4 -

Considérant l'importance de développer de nouveaux réseaux de chaleur approvisionnés en énergie renouvelable, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone,

Considérant que les études de faisabilité menées sur le projet de réseau de chaleur des communes de Chaville, Sèvres, Viroflay et Ville-d'Avray, ont démontré un fort potentiel de développement,

Considérant l'expertise du Sigeif dans la conduite de ses missions de contrôle des concessions et de ses missions d'accompagnement à la transition énergétique du territoire, Considérant que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « réseau de chaleur et de froid » prennent part au vote,

À l'unanimité,

### D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : - Approuve le principe de recourir à un contrat de concession sous forme de délégation de service public au sens du code de la commande publique et de l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales pour assurer la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain des communes de Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay.

Article 2 : - Approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, décrites dans le rapport annexé.

Article 3 : - Autorise Monsieur le Président à lancer et conduire la procédure de mise en concurrence relative à l'attribution d'un contrat de concession ayant pour objet la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain des communes de Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay.

Article 4 : - Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-07****OBJET :**

Restitution à la commune d'Argenteuil  
d'une portion de canalisation de gaz  
hors service

---

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLEVALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny),

RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étant précisé que seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « distribution de gaz » ont pris part au vote.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLSKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte

- 3 -

- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1321-3,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la convention de concession de la distribution publique de gaz passée le 28 octobre 2022 entre le Syndicat et GRDF,

Considérant que la commune d'Argenteuil adhère au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France, et lui a transféré son pouvoir d'autorité concédante,

Considérant que les ouvrages nécessaires à l'exploitation de la concession, notamment les canalisations, ont été remis à GRDF pour la durée de la concession.

Considérant qu'en vertu de l'article 18 du cahier des charges de concession, GRDF a établi d'autres ouvrages de distribution publique,

Considérant la mise hors service par GRDF de la portion de canalisation située entre les rues Paul Vaillant Couturier et Pierre Joly sur la commune d'Argenteuil,

Considérant que la commune d'Argenteuil souhaite recouvrer la pleine propriété de cette portion de canalisation,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : Prend acte de la désaffectation de l'ouvrage suivant en vue de sa restitution à la commune d'Argenteuil :

- 12 mètres de canalisation en acier, diamètre 326.

Article 2 : Précise que cette désaffectation et opération de restitution est formalisée dans la convention entre la commune, le Sigeif et GRDF.

Article 3 : Précise que l'ouvrage décrit à l'article 1<sup>er</sup>, est en conséquence rayé de l'inventaire du patrimoine de la concession de distribution publique de gaz.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-08****OBJET :**

Programme de coopération  
décentralisée  
au Maroc

---

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLEVALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny),

RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLESKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves

- 3 -

- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu la demande de l'association ACTED, destinée à soutenir les communautés affectées par le séisme du 8 septembre 2023 au Maroc en renforçant l'accès à l'eau potable grâce aux énergies renouvelables.

Vu l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 13 janvier 2025,

À l'unanimité,

- 4 -

D É L I B È R E :

Article 1er : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association ACTED et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Précise que le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2025 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Précise que le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-09****OBJET :**

Programme de coopération  
décentralisée  
au Bénin

---

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLEVALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny),

RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLSKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves

- 3 -

- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu la demande de l'association Électriciens sans frontières destinée à soutenir l'autonomisation des femmes dans l'entrepreneuriat agricole grâce à des solutions intégrées climato-intelligentes rentables et durables (agrivoltaïsme et pompage solaire) au Benin,

Vu l'avis favorable de la Commission de coopération décentralisée du 13 janvier 2025,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1er : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 21 339 euros à l'association Électriciens sans frontières et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Précise que le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2025 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Précise que le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Le 14 février 2025

Christophe PROVOT

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU COMITÉ DU 3 FÉVRIER 2025****DÉLIBÉRATION N° 25-10****OBJET :**

Actualisation du volet transition  
énergétique et mobilité  
durable du plan d'aide du Sigeif

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq.

Dix délégués ont donné délégation de vote.

**Étaient présents :**

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), BONTEMPS (Belloy-en-France), VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme MARIAUD (Bois-Colombes), M. ROBIEUX (Bois-d'Arcy), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSE (Bouffémont), LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), DROCHON (Bures-sur-Yvette), PETIOT (Cachan (GOSB)), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), CESARI (Courbevoie), DUFÉU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), LEDEUR (Ermont), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes (GOSB)), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), BRIFFAULT (Gennevilliers), SEHIL (Gentilly (GOSB)), Mme DE PAMPELONNE (Grand Paris Seine Ouest), MM. AUBERT (L'Hay-les-Roses (GOSB)), PRIVE (Igny), Mme DESCHIENS (Levallois-Perret), MM. LUCAS (Loges-en-Josas), XAVIER (Longjumeau et CA Paris Saclay), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et CA Paris Saclay), Mme VILLEVALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), GENTILHOMME (Meudon), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes BENATTAR (Montmagny),

RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et CA Paris Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et CA Paris Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), Mme BRANES (Le Perreux-sur-Marne), MM. FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puisseux-en-France), LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis (GOSB)), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme VERON (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et CA Paris Saclay), TASTES (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), ALI KHODJA (Stains), LEMBERT (Suresnes), COCHEZ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et CA Paris Saclay), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FITAMANT (Villemomble), AMAGHAR (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), MM. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine (GOSB)), SEGUIN (Wissous et CA Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly - M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. POURSIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas - M. ALBUQUERQUE, délégué titulaire de Limeil - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. COUTURE, délégué titulaire du Perreux - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours - Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif - M. RARCHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne - M. GREZE, délégué titulaire de Villeparisis

**Ont donné pouvoir :**

- M. DEBEL, délégué titulaire d'Andilly à M. STEMPLSKI, délégué titulaire de Domont
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la Communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à M. KOPELIANSKI délégué titulaire de Maisons-Laffitte
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves

- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le Buisson
- M. POURVIN, délégué titulaire de Jouy-en-Josas à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay
- Mme MAATOUGUI, déléguée titulaire de Colombes à Mme LACOT, déléguée titulaire de Nanterre
- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Martine SCHMIT**, déléguée titulaire de Versailles.

#### LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif au dispositif Eco Énergie Tertiaire,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Vu les objectifs de politiques énergétiques, fixés au niveau national dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie ainsi que par la Région Ile-de-France,

Vu la délibération n°20-68 du Comité d'administration du 14 décembre 2020 concernant le dispositif de subventions pour les membres du Sigeif,

Vu la délibération n°22-18 du Comité d'administration du 21 Mars 2022 concernant le dispositif de subventions pour les membres du Sigeif,

Vu la délibération n°24-56 du Comité d'administration du 16 décembre 2024 concernant le dispositif de subventions pour les membres du Sigeif,

Considérant les missions du Sigeif dans le domaine de la transition énergétique,

Considérant que les dispositions du plan d'aide doivent être actualisé à la suite de la suppression de la fiche BAT-TH-102 par arrêté du 30 décembre 2024,

Considérant l'importance de maintenir l'aide du Sigeif pour l'acquisition de chaudières collectives gaz à haut rendement ou à condensation, afin d'assurer un bon usage de l'énergie en cohérence avec les impératifs budgétaires des collectivités,

À l'unanimité,

- 4 -

**D É L I B È R E :**

Article 1<sup>er</sup> : Approuve le maintien du dispositif d'aide pour l'acquisition de chaudières collectives gaz à haut rendement ou à condensation, malgré la suppression par arrêté de la fiche BAT-TH-102.

Article 2 : Précise que l'ensemble dispositions applicables au plan d'aide du Sigeif sont regroupés dans l'annexe à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,  
le Directeur général



Christophe PROVOT

Le 14 février 2025

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>